

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Morat, le 27 août 2026

Tarifs de l'électricité 2027

DES TARIFS STABLES ET UNE OFFRE SIMPLIFIÉE

L'an prochain, les tarifs de l'électricité d'IB-Murten connaîtront une baisse d'environ 1.90 centime par kilowattheure pour les particuliers. Pour le secteur commercial, ils resteront au même niveau que l'an dernier. À compter de 2027, nous appliquerons une structure tarifaire simplifiée et plus facilement lisible. Combinée à un modèle d'autoconsommation complémentaire, elle vise à encourager davantage la production et l'utilisation de l'énergie solaire locale.

Comme ce fut le cas au cours des trois années précédentes, les tarifs de l'électricité d'IB-Murten diminueront également en 2027. En moyenne, les ménages de Morat, de Meyriez et de Montilier paieront l'an prochain un peu plus de 25 centimes par kilowattheure. Pour une famille de quatre personnes dont la consommation annuelle s'élève à 4 500 kilowattheures, les coûts de l'électricité baisseront donc en 2027 d'environ 86 francs, soit 7 pour cent, pour s'établir approximativement à 1 127 francs. Cette réduction tarifaire est principalement imputable à la baisse des coûts de l'utilisation du réseau et des coûts de l'énergie. En 2027, le secteur commercial paiera en moyenne 21.70 centimes par kilowattheure. Pour un client commercial moyen, les coûts de l'électricité resteront donc pratiquement au même niveau que l'année précédente. Par conséquent, les tarifs resteront, l'an prochain également, dans la fourchette basse, donc parmi les plus avantageux à l'échelle nationale. Cela ressort d'une enquête menée par l'Association des entreprises électriques suisses (AES) auprès des fournisseurs d'énergie.

Une nouvelle structure tarifaire simplifiée à partir de 2027

La transition énergétique transforme durablement le marché de l'électricité. C'est pourquoi IB-Murten va simplifier son offre ainsi que la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2027. La différenciation fondée sur l'origine de l'énergie – SolarMurten, AquaSuisse, AquaEuro – n'est plus pertinente en raison de l'évolution du paysage énergétique. Par conséquent, les produits d'approvisionnement de base destinés à l'ensemble des catégories de clients vont être remplacés par un produit standard proposant de l'électricité renouvelable issue du soleil, de l'eau, du vent et de la biomasse. La distinction entre les tarifs « haut » et « bas » est également devenue

obsolète, étant donné que les coûts d'approvisionnement dépendent désormais principalement des fluctuations saisonnières de la disponibilité de l'énergie. IB-Murten instaure un tarif unique assorti d'une distinction saisonnière (été / hiver). En été, le prix de l'électricité sera inférieur d'environ 1,5 centime à celui pratiqué en hiver. En automne, les clientes et les clients seront informés en détail par écrit de ces changements. Le passage au produit standard se fera de manière automatique pour tous.

Remboursement de la différence de couverture de l'année tarifaire 2023

Chaque année, les entreprises d'approvisionnement en énergie telles qu'IB-Murten doivent publier leurs tarifs d'électricité pour l'année suivante au plus tard le 31 août – en s'appuyant parfois sur des hypothèses concernant, par exemple, le prix du marché de l'énergie qui devra encore être acquise. Or, ce dernier peut encore considérablement évoluer jusqu'à la fin de l'année. Fin 2022, cela est apparu de manière particulièrement flagrante : IB-Murten avait surestimé les coûts d'approvisionnement pour 2023 et a finalement pu acquérir l'électricité à un prix inférieur. Un ajustement tarifaire a posteriori n'étant légalement pas possible, IB-Murten a restitué cet excédent au cours des années 2025, 2026 et 2027 sous forme de tarifs réduits à ses clients. Ainsi, la différence de couverture de l'année 2023 est désormais résorbée.

Promotion de l'autoconsommation et de l'énergie locale grâce à un nouveau modèle

En complément au modèle standard, IB-Murten propose depuis 2026 une extension des modèles d'autoconsommation : au sein d'une communauté électrique locale (CEL), les propriétaires d'installations photovoltaïques peuvent vendre leur électricité également à des consommateurs de la même commune via le réseau de distribution public. Les deux parties bénéficient alors de tarifs attractifs pour l'électricité qu'elles achètent, ce qui favorise l'autoconsommation. Au lieu de transporter l'électricité sur de longues distances, celle-ci est consommée directement dans la commune – notamment lors des pics de production, par exemple pour recharger une voiture électrique, chauffer l'eau du chauffe-eau ou faire la lessive pendant de la journée. Les propriétaires d'installations photovoltaïques peuvent gérer eux-mêmes leur CEL ou confier son exploitation à IB-Murten. Pour adhérer à une CEL, il faut notamment disposer d'un Smart Meter, c'est-à-dire d'un compteur intelligent. À l'heure actuelle, environ 30 pour cent des points de mesure de la région de Morat sont équipés de Smart Meter. D'autres suivent progressivement.

Contact presse:

Dominic Isenschmid, président du comité directeur IB-Murten
Tél.: 026 672 92 20, info@ibmurten.ch, www.ibmurten.ch



Gut versorgt. Bien servi.

IB-Murten en bref

Depuis plus de 135 ans, IB-Murten fournit aux habitants de Morat, Meyriez et Montilier de l'électricité, de l'eau et du chauffage. En outre, l'entreprise propose des services dans le domaine des installations électriques. IB-Murten est une entreprise de service public moderne et polyvalente qui s'affirme avec succès sur un marché en perpétuelle évolution. En tant que société autonome de droit public, IB-Murten est financée à 100% par un capital de dotation de la commune de Morat. L'entreprise emploie environ 50 collaborateurs et forme des apprentis.